

A savoir avant de partir en stage

Un stage = une convention de stage

- * Convention de stage dans un premier temps dématérialisée, **demande en ligne**, sur la plateforme ESSOR
- * Convention **tripartite** car 3 parties : Moi, l'organisme d'accueil, l'Université Bordeaux Montaigne
- * Convention éditée en 3 exemplaires (un pour chacune des parties)
- * Convention signée par les 3 parties impérativement **AVANT** le début du stage

J'entreprends la démarche, je suis **responsable** du suivi du **circuit des signatures et du respect des délais !**

Pour les stages non obligatoires : en préparation du déménagement de la DOSIP dans le village des modulaires, notre téléphone a été débranché. Vous pouvez nous joindre par mail stages@u-bordeaux-montaigne.fr

Attention, l'Université Bordeaux Montaigne sera fermée les 26 et 27 mai.